

RESPONSABLE **SYNDICAL**





05 57 15 24 18

6 rue Paul Éluard **33600 PESSAC**



INFORMATIONS PRATIQUES

• Pour qui?

<u>Public visé</u>: Les cadres, SPP & PATS du syndicat, les participants au dialogue social, les élus du CST

Prérequis : Aucun

• Méthodes:

Méthodes utilisées : Apports théoriques, retour d'expérience de l'animateur et des stagiaires.

Méthodes d'évaluation : Evaluation numérique, orale et de mise en situation

• Objectifs:

La formation responsable syndicale s'adapte à son public. Elle initie des néophytes ou perfectionne des cadres déjà en place. Une évaluation préalable permet à l'intervenant de choisir des thèmes abordés parmi les modules proposés.

MODULES DE FORMATION		
MODULE 1	DUREE 6 A 8 DEMI-JOURNEES	Gestion administrative d'une section
MODULE 2		Droit syndical (Obligatoire)
MODULE 3		Droit de grève
MODULE 4		Les éléments de rémunération (Obligatoire)
MODULE 5		Les revendications historiques et actuelles (Obligatoire)
MODULE 6		Législation et réglementation dans les SDIS (Obligatoire)
MODULE 7		Recherche et outils du syndicat (Obligatoire)
MODULE 8		La fin de carrière et la retraite (Obligatoire)
MODULE 9		Actualités nationales (Obligatoire)